



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono
Comité directeur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Hubert CHANEL

Président délégué de la F.F.S.B.
Responsable du Pôle sportif

à

Mmes, MM. les Présidents de LBR
Mmes, MM. les Présidents de CBD

Réf. : HC/XM/240

Objet : Catégorisation 2021/2022

Villeurbanne, le 15 juillet 2021

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le communiqué diffusé le 15 juin dernier reprenait dans son point 4 la décision suivante prise par le Comité directeur 4 jours auparavant :
« *Catégorisation figée pour 2021/2022, mais possibilité de déclassement des F2 et M2 isolés qui ont fait l'effort de reprendre leur licence en 2020/2021. La demande à formuler à la F.F.S.B. au plus tard le 15 juillet 2021 devra comporter l'avis du CBD et de la/le LBR/CS d'appartenance* ».

Une trentaine de demandes visées par les comités ont ainsi été transmises à la F.F.S.B., mais la plupart n'étaient pas recevables dans la mesure où les joueuses ou joueurs appartenaient à une équipe déclarée en 2020/2021.

Le fait de ne pas être déclaré dans une équipe F2 ou M2 la prochaine saison ne donne pas droit à déclassement, d'autant que la date limite de dépôt des équipes est le 31 juillet.

Pour entériner les déclassements valides, les CBD doivent les saisir dans Bouly à la rubrique « Reclassement », ils feront ensuite l'objet d'une validation fédérale.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations sportives.

63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffboules.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

Pour Hubert CHANEL
La Secrétaire générale,

Marie-Claire BIELLI